**La lettre du Président de la FNC - Willy Schraen**

Chers amis chasseurs,  
Le Ministère a mis en ligne la consultation publique sur le projet d’arrêté pour la dérogation Oie en Février 2019.  
Cet arrêté doit nous permettre de chasser les oies au mois de février conformément à l'engagement du Président de la République. C'est un premier pas obligatoire avant le passage au conseil d'état qui viendra début février. L'argumentaire ne sera pas divulgué pour l'instant, car vous imaginez bien que nos ennemis sont déjà à la manœuvre. Néanmoins, il faut impérativement qu'une forte majorité se dégage en faveur de cette consultation, pour ne pas connaître la catastrophe des chasses traditionnelles d'il y a quelques semaines ( 3% pour les soutenir! ). Je compte donc sur chacun de vous, chasseurs de gibier d'eau ou pas, pour prendre quelques secondes et aider la cause cynégétique!  
Les liens sont les suivants :  
[http://www.consultations-publiques.developpement-durable.go…](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/?fbclid=IwAR0SJpNkiI7cMOcvtaS70bmpmM9KEELIXCF5s8Up-EcsvyGZGONoVfzHbxM)  
[http://www.consultations-publiques.developpement-durable.go…](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-relatif-aux-prelevements-d-oies-en-a1913.html?fbclid=IwAR0hGjvyHtiV8L_QDFCGVWs04QYSPIWAumw5Wd0MgmiL2W_FyPBWhZuwjVM)  
L’échéance pour y répondre est jusqu'au ‪25 janvier‬.  
Nous vous proposons la phrase de réponse classique ci-dessous :  
Je donne un avis favorable au texte proposé (NB : cette formulation doit absolument figurer telle quelle dans la réponse). Ensuite vous mettrez un argument personnel en une phrase, selon votre choix. Attention, la LPO dénonce déjà les réponses identiques, alors il faut différencier les choses, même si vous rajoutez un simple mot!

Ensuite, la déclaration de vos prélèvements doit se faire sur l’Application CHASSADAPT. Elle est gratuite et mise à disposition par la FNC.  
Vous devez la télécharger dans votre Apple store ou Googleplay.  
Une fois téléchargée l’application ChassAdapt sur le smartphone, il faut savoir que :  
- Il faut d’abord créer son compte dans l’application avant de pouvoir s’y connecter et l’utiliser. Pour cela il faut avoir une connexion internet (3G, 4G ou Wifi sur le téléphone) : le bouton « créer son compte » tout en bas de l’écran doit être utilisé pour cela et non le bouton « se connecter »  
- La création effective du compte peut prendre un certain délai d’attente, entre 5mn et parfois 48h dans certains départements, le temps que les vérifications sur l’identité du chasseur et sa validation du permis soient faites (message « identifiant GU non reconnu »).  
- Une fois le compte créé et validé, la connexion est possible. Par contre, il ne faut pas utiliser le bouton « se déconnecter » ou « déconnexion » (sauf cas particuliers) car alors il faut ressaisir tous les paramètres du compte pour se reconnecter  
- Si les difficultés sont rencontrées une fois connecté, consulter dans le menu en haut à droite (3 barres horizontales) le guide d’utilisation de l’application ou la foire aux questions, celle-ci consultable également sur le lien : [http://docs.chasseurdefrance.com/mobile/FAQ\_CHASSADAPT.pdf](http://docs.chasseurdefrance.com/mobile/FAQ_CHASSADAPT.pdf?fbclid=IwAR0aGSfhesiTXmamZ92n3W3qAs1z2ioIDXXEgCUGYkNMAu68GSJG8E5uoh0)  
Si les difficultés persistent, contacter votre FDC qui déclenchera alors une procédure spécifique avec la FNC pour résoudre le problème. »  
Amitiés en St hubert  
Willy Schraen